

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M. Alfonso Gomez: «Que fait le Conseil administratif pour lutter contre le chômage des seniors?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Les directives générales relatives au processus de recrutement et d'intégration en Ville de Genève font mention que les collaborateurs et collaboratrices travaillant dans l'administration de la Ville de Genève doivent être reçu-e-s en cas de postulation à un poste vacant. A ce jour, rien n'est mentionné concernant les seniors (personnes de plus de 50 ans). S'ils-elles postulent à l'interne, ils-elles ne reçoivent en retour que des lettres standards émises par les services.

Dès lors, mes questions sont les suivantes:

- Quelle politique le Conseil administratif entend-il mettre en œuvre pour favoriser l'engagement des chômeurs et chômeuses de plus de 50 ans dans l'administration de la Ville de Genève?
- Quel est le taux de chômeurs et chômeuses de plus de 50 ans parmi les nouveaux et nouvelles engagé-e-s?
- Y a-t-il eu des licenciements de travailleurs et travailleuses de plus de 50 ans ces cinq dernières années en Ville de Genève? Si oui, quelles en sont les raisons?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis de nombreuses années, le Conseil administratif s'engage fortement dans la lutte contre le chômage et ses procédures de recrutement favorisent les candidat-e-s à la recherche d'un emploi.

En effet, chaque service/département doit s'assurer avant toute nomination ou engagement qu'à compétences égales, le choix du candidat ou de la candidate a été effectué en considérant en priorité les candidatures internes puis celles issues de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), tous les postes vacants étant annoncés à l'OCE avant publication de l'offre d'emploi.

En 2016, sur 723 personnes engagées par la Ville de Genève, 69 étaient âgées de 50 ans et plus. En 2017, ce sont 70 personnes qui étaient âgées de 50 ans et plus sur les 736 personnes engagées.

Ainsi, près de 10% des nouvelles personnes engagées au sein de notre administration en 2016 et 2017 étaient âgées de 50 ans et plus.

Par ailleurs, le Conseil administratif précise qu'en 2016 et 2017, en moyenne 25% des personnes engagées étaient au chômage.

Entre le 1er janvier 2013 et le 31 juillet 2018, la Ville de Genève a résilié 21 contrats de travail relatifs à des personnes de 50 ans et plus, à savoir 1 auxiliaire et 20 employé-e-s, pour les motifs suivants: raisons disciplinaires ou insuffisance de prestations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*